

FINANCIERE DE L'ODET SE

Société Européenne

Odet

29500 - ERGUE GABERIC

**Attestation des Commissaires aux Comptes
sur les informations communiquées dans le cadre de l'article
L. 225-115 4° du Code de Commerce relatif au montant global
des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées
pour l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

AEG Finances
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine
S.A.S. au capital de 276 000 €
323 316 376 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Constantin Associés
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
6, place de la Pyramide
92908 Paris – La Défense Cedex
S.A. au capital de 831 300 €
642 010 045 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

FINANCIERE DE L'ODET SE

Société Européenne

Odet

29500 - ERGUE GABERIC

**Attestation des Commissaires aux Comptes
sur les informations communiquées dans le cadre de l'article
L. 225-115 4° du Code de Commerce relatif au montant global
des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées
pour l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux Comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 338.307 € avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de Commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 avril 2021

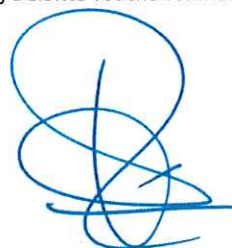
Les Commissaires aux Comptes

AEG Finances
Membre Français de Grant Thornton International



Samuel CLOCHARD

Constantin Associés
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



Thierry QUERON

Financière de l'Odet

ATTESTATION

Je soussigné, Vincent BOLLORÉ, Président de la société FINANCIERE DE L'ODET SE, atteste que les rémunérations directes ou indirectes versées au cours de l'exercice 2020 aux cinq personnes les mieux rétribuées se sont élevées à la somme de trois cent trente-huit mille trois cent sept euros (338.307 €).



Fait à Paris

Le 8 mars 2021